

Programme formation continue des avocats

Octobre 2025

Thème : Le télétravail

Date : Vendredi 17 octobre 2025 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Roche-sur-Yon

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Analyser les textes applicables et les évolutions de la jurisprudence récente sur le sujet.
- Appréhender les bonnes pratiques en la matière.

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Introduction. Les textes et le contexte

Partie 1. Mise en place.

Partie 2. Suivi du télétravail

Partie 3. Suspension du télétravail

Partie 4. Interruption du télétravail.

Partie 5. Focus sur la prise en charge des frais professionnels.

Partie 6. Les bonnes pratiques

➤ Moyens pédagogiques : PowerPoint et vidéo projection

➤ Modalités d'évaluation finale : Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Bernard Gauriau, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université d'Angers, ancien avocat au Barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.